

CODE DE VIE - ÉCOLE L'HORIZON

Dans le but d'alléger le texte, le genre masculin est utilisé tout au long du document.

Le code de vie de l'école l'Horizon s'appuie sur les valeurs de respect, de sécurité, de collaboration, d'engagement et de persévérance prioritaires dans le projet éducatif. Ces valeurs se traduisent en attentes comportementales. Ainsi, à titre d'élève de l'école l'Horizon, je dois respecter les lois de notre société.

Je comprends que « toutes manifestations de violence ou d'intimidation sont proscrites en tout temps, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire ». Ainsi, je dois adopter une attitude respectueuse envers les autres, autant par mes paroles que par mes gestes, en plus de respecter l'environnement scolaire mis à ma disposition et les politiques de l'école en tout temps. Je sais que je dois agir de manière à favoriser l'atteinte de la mission éducative de l'école, c'est-à-dire m'instruire, me socialiser et me qualifier.

Tous les intervenants adultes de l'école sont autorisés à agir de façon à faire respecter le code de vie. Il s'applique en tout temps et en tout lieu, incluant le terrain extérieur de l'école et le transport scolaire.

Nous avons pris connaissance du présent code de vie et nous engageons à le respecter. Pour signifier votre engagement, cliquez [ici](#).

ENCADREMENT

Chaque élève est unique. Par conséquent, chaque intervention disciplinaire sera ajustée selon mon âge, mon dossier scolaire et les circonstances reliées à l'événement. La gravité des gestes, la fréquence des événements, l'intention, ainsi que l'intensité seront pris en compte.

Le jugement des intervenants de l'école aura toujours priorité quant au choix de l'intervention appropriée.

| RÈGLEMENTS : | INTERVENTIONS POSSIBLES : |
|---|---|
| <p>TRAVAIL EN CLASSE</p> <p>Pour favoriser ma réussite et celle des autres, j'adopte un comportement approprié en classe et réalise les tâches qui me sont demandées.</p> <p>CIRCULATION DANS L'ÉCOLE</p> <p>Je circule calmement et j'évite de courir (je marche...) dans les corridors. J'évite les attroupements qui ne permettent pas une libre circulation dans les lieux communs de l'école.</p> <p>Si j'ai à me déplacer dans l'école durant les heures de classe, je dois avoir en ma possession mon carnet scolaire signé par un intervenant de l'école.</p> <p>TENUE VESTIMENTAIRE</p> <p>Je dois porter un haut identifié et non modifié au nom de l'école <u>dès mon arrivée et jusqu'à mon départ de l'école.</u></p> <p><u>Précisions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ L'élève doit porter un haut officiel de l'école et le logo doit demeurer visible en tout temps. ❖ Il est possible de porter un chandail à manches longues de couleur unie sous le haut officiel. <p><u>Interdits :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Tout vêtement avec des trous ou altérés, transparent, trop court (jupe, short), pantalons portés trop bas et qui ne couvrent pas entièrement les sous-vêtements; ❖ Tout couvre-chef tel que casquette, chapeau, tuque, capuchon, etc.; ❖ Le port d'un kangourou sous le polo; ❖ Tout vêtement jugé inapproprié dans un établissement scolaire. <p>Lors des cours d'éducation physique et des activités sportives, je dois porter des vêtements appropriés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Un t-shirt; ❖ Un short ou un pantalon de sport; ❖ Des espadrilles attachées <p>À moins d'avis contraire, la tenue vestimentaire s'applique lors des activités parascolaires et des événements spéciaux organisés par l'école.</p> | <ul style="list-style-type: none"> ❖ Rencontre individuelle avec l'élève ❖ Communication téléphonique ou écrite avec les parents ❖ Travail supplémentaire ❖ Retenue du midi ❖ Retenue du soir ❖ Retenue en journée pédagogique ❖ Sortie de classe ❖ Local de retrait ❖ Travaux communautaires ❖ Confiscation d'appareil électronique ou autres objets inappropriés ❖ Suspension interne ❖ Suspension externe ❖ Contrat scolaire ❖ Étude de dossier ❖ Remboursement du matériel brisé ou endommagé <p>Autres interventions et sanctions possibles.</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Retrait du privilège de participer aux activités organisées par l'école, incluant toutes les activités des élèves finissants. ❖ Expulsion de l'école ❖ Référence aux autorités policières ❖ Référence au Centre de réadaptation en dépendance (CRD) ❖ Signalement à la direction de la protection de la jeunesse ❖ Toute autre sanction jugée appropriée |

APPAREILS ÉLECTRONIQUES

Il m'est interdit de filmer, de photographier ou d'enregistrer quiconque sans son consentement et sans l'autorisation d'un intervenant de l'école.

L'élève doit remettre tout appareil électronique à son enseignant lors de son entrée en classe. Seule exemption, les groupes où les ordinateurs portables personnels sont autorisés.

PROPRETÉ DES LIEUX

Je m'assure de la propreté autant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'école en utilisant les poubelles et les bacs de récupération pour jeter mes déchets. À la cafétéria, je mange proprement et je dépose mes ordures au bon endroit.

CONSOMMATION DE NOURRITURE

Je peux manger et boire seulement dans les locaux prévus à cette fin. Toute malbouffe venant de l'extérieur est interdite à l'intérieur de l'école.

CASIER

Le casier est la propriété de l'école et il est prêté à l'élève. Je me dois de le garder propre, exempt de graffitis et en bon état.

J'ai l'obligation de m'assurer qu'il soit verrouillé en tout temps, car l'école n'est pas responsable des bris et des vols.

Je ne peux pas décider de changer de casier ou de me jumeler avec un ami sans l'autorisation d'un éducateur, d'un surveillant ou de la direction.

Si elle a des motifs raisonnables, la direction ou toute personne mandatée par celle-ci se réserve le droit de procéder à une fouille.

VENTE, QUÊTE, VOL ET RECEL

Toutes les formes de quête, de vol, de vente et de recel sont interdites à l'école.

ARMES

La possession et l'utilisation d'armes, d'imitations d'armes ou d'objets potentiellement dangereux sont strictement interdites en tout temps et en tous lieux.

SUBSTANCES ILLICITES

Je ne dois pas promouvoir la consommation de drogue et d'alcool, être intoxiqué, posséder ou vendre de la drogue ou de l'alcool.

Selon la loi 84, en tout temps, il m'est interdit de fumer sur le terrain de l'école (tabac, cigarette électronique, cannabis).

BOISSON ÉNERGISANTE

Il est interdit de consommer des boissons énergisantes à l'école et lorsque je suis sous la responsabilité de l'école.

PROCÉDURES ÉCOLE

La première façon d'assurer ma réussite scolaire, c'est d'être présent et à l'heure à mes cours. Il est de la responsabilité de mes parents de téléphoner avant le début des cours pour informer l'école de mon absence. C'est ma responsabilité de m'assurer que ce soit fait.

Selon le nombre d'absences ou de retards non motivés à mon dossier, des conséquences s'appliqueront, selon la gradation des interventions en vigueur à l'école l'Horizon. De plus, pour les élèves de 5^e secondaire, ces absences et retards peuvent remettre en question ma présence aux activités des finissants. Lorsqu'une conséquence m'a été donnée pour des absences ou retards non motivés, il est trop tard pour les faire motiver.

1. Motifs d'absence

Pour signaler une absence ou un départ hâtif de l'école, deux possibilités s'offrent à mes parents, ils peuvent :

- A. Appeler au **450-492-3571, faire le 1**, puis suivre les directives pour rejoindre la boîte vocale des absences. Mes parents doivent alors préciser la raison de mon absence ou mon retard avant 15h30 le lendemain de l'absence et l'école se réserve le droit de motiver l'absence.
- B. Utiliser la plate-forme Mozaïk. *Le code du parent pour accéder à la plate-forme ne doit pas être partagé avec son enfant.*

Critères que l'école accepte pour motiver une absence ou un retard :

- ❖ maladie (un billet médical pourrait être exigé)
- ❖ décès d'un proche
- ❖ rendez-vous médical chez un spécialiste
- ❖ convocation à une cour de justice
- ❖ compétition sportive*
- ❖ l'examen de la SAAQ en vue de l'obtention du permis de conduire (dès que la date est connue, la communiquer à l'école; (**non valable lors de la préparation ou d'un examen sommatif**))
- ❖ hospitalisation

*Vérification lors des évaluations MEQ

Aucune autre raison ne sera acceptée et une absence non motivée sera inscrite à mon relevé d'absences.

2. Départ hâtif

Avant de quitter en cours de journée, mon absence doit être préalablement autorisée par mes parents en téléphonant à l'école ou en écrivant une note dans mon agenda que je dois présenter au secrétariat de mon secteur avant de partir.

3. Ponctualité

Il est de ma responsabilité de prendre les moyens pour arriver à l'heure à l'école et en classe afin de ne pas me voir attribuer de retards non motivés. Lorsque je suis en retard, je dois **toujours** passer par le secrétariat de mon secteur pour obtenir l'autorisation pour réintégrer mon cours.

4. Absence(s) aux examens

Toute absence à un examen **doit être motivée pour qu'une entente soit prise avec l'enseignant afin de bénéficier d'une reprise**. Quant aux examens de fin d'étape et de fin d'année, **un billet médical ou une preuve valide sont exigés** pour avoir droit à une reprise de l'épreuve. Pour les élèves de 4^e et 5^e secondaire, il n'y a pas de possibilité de reprise des épreuves ministérielles, sauf à la session de reprise d'été.

À moins d'un avis contraire de la direction de l'école, lorsqu'un examen n'occupe qu'une partie de la journée, des cours réguliers ont lieu aux autres périodes. Lors de ces journées, les conséquences habituelles s'appliquent à toute absence non motivée.

5. Reprise d'examen

Les reprises d'examen ont lieu après les cours deux fois par semaine. L'élève qui s'absente d'une reprise d'examen sans motivation valable pourra se voir attribuer la note «0».

6. Absence(s) lors des journées d'activités

Les journées d'activités ne sont pas des journées de congé pour les élèves qui n'y participent pas. Lors de ces journées, les conséquences habituelles s'appliquent à toute absence non motivée.

7. Absence(s) pour voyages

L'école l'Horizon n'encourage pas les absences pour voyage en cours d'année scolaire.

L'école n'est pas tenue de me fournir du travail ou de m'offrir des reprises d'examens. Il est de ma responsabilité de m'assurer de reprendre les notions manquées.

8. Plagiat

Le plagiat sous toutes ses formes (papier, message texte, courriel, réseaux sociaux, etc.) entraînera automatiquement la note de zéro.

9. Carnet scolaire de l'élève

Le carnet scolaire est un outil de communication et de planification. Il est obligatoire à tous mes cours. Je dois le garder propre et complet, sans quoi je devrai le remplacer à mes frais. Au besoin, les intervenants de l'école peuvent le consulter et l'utiliser comme un outil de communication avec les parents.

10. Carte étudiante

En tout temps, l'élève doit avoir en sa possession sa carte étudiante.

11. Alarme d'urgence

Lorsque l'alarme d'urgence est déclenchée :

- je reste calme et j'écoute les consignes qui me sont données par mon enseignant;
- s'il y a évacuation, je quitte l'école par la sortie la plus près sans passer par mon casier;
- une fois à l'extérieur, je rejoins mon enseignant au lieu convenu pour donner ma présence.

12. Visiteurs à l'école

Pour des raisons de sécurité, l'accès à l'école et au terrain n'est pas permis aux étrangers. Il est interdit aux élèves d'inviter sans autorisation des visiteurs à l'école. Ceux-ci doivent s'identifier au secrétariat général et obtenir l'autorisation de circuler à l'intérieur ou à l'extérieur de l'école.

13. Articles perdus et retrouvés

Tout objet trouvé doit être remis au surveillant d'élèves au local A-124. De plus, l'école ne peut être tenue responsable des objets perdus ou volés.

14. Stationnement

Les élèves venant à l'école avec leur véhicule personnel ont le droit de se stationner à l'arrière du gymnase. Ils doivent fournir leur numéro d'immatriculation ainsi que la marque et la couleur de leur véhicule à la personne responsable.

Un endroit est réservé à l'arrière du gymnase aux cyclomoteurs, mais l'école n'est pas responsable du bris et/ou de vol qui peuvent survenir.